



Dans ce numéro

- ◆ Taxe 2019
- ◆ Plaisirs d'hiver 2019
- ◆ Chronique mairesse
- ◆ Coopérative de solidarité
- ◆ Comité Famille aînés
- ◆ Budget municipal 2019
- ◆ DIRA-Estrie : le mandat de protection
- ◆ SPA –licences pour chiens
- ◆ Informations municipales

En annexe :

- ◆ Questionnaire à compléter dans le cadre de la révision de la Politique familiale municipale

AVIS PUBLIC - TAXES 2019

Le conseil de la Municipalité de Dixville a adopté, à sa session régulière tenue le lundi 14 janvier 2019, le règlement numéro **200-19** relatif à la taxation et à la tarification municipale pour l'année 2019.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 251, chemin Parker à Dixville du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30.

En voici un résumé :

Taxes services	Résidence	Chalet	Commerce/ Institution	Ferme	* Terrain vague desservi
Vidange	125 \$	63 \$	432 \$	300 \$	
Collecte sélective	25 \$	12.50 \$	125 \$	225 \$	
Aqueduc (village)	500 \$	500 \$	500 \$	---	250 \$
Égout (village)	325 \$	325 \$	325 \$	---	162.50 \$
Emprunt (village)	330 \$	330 \$	330 \$	---	

Tarif évaluation par fiche	25 \$		
Tarif patinoire privée	100 \$		Village
Tarif piscine	80 \$	-14,000 gallons	Village
Tarif piscine	100 \$	+ 14,000 et—22,000 gallons	Village
Tarif piscine	235 \$	+ 22,000 gallons	Village

Taxe foncière générale : 0.81 ¢ / 100 \$ d'évaluation

Compte de taxes payable en 5 versements(300 \$ et +) le ou avant le :

1) 15 mars 2) 15 mai 3) 15 juillet 4) 15 septembre 5) 15 novembre

Les comptes en souffrance (1 an) seront mis en vente pour taxes dès le mois d'août. Des frais administratifs de 25.00 \$ seront ajoutés sur tout paiement refusé (chèque sans fonds).

Calendrier des collectes 2019

Vous n'avez pas reçu votre calendrier ? Vous pouvez le consulter notre site internet www.dixville.ca ou vous le procurer au bureau municipal

PLAISIRS
D'HIVER



Samedi le 16 février 2019
10h à 15h

Derrière l'école Sancta Maria

Ballon Balais, patinage, glissade,
Concours de château de neige (**Prix à gagner!!**)
(apportez pelles et chaudières)

Grill cheese, soupe et café
(merci d'amener vos tasses à café)

Infos: Patrick Lajeunesse—873-200-7048 ou

Teddy Chiasson—819-502-8788

IGA

Coaticook



Conseil
Sport Loisir
de l'Estrie

Kino
Québec

Canada

Québec



Organisé par les bénévoles du Comité des loisirs de Dixville

Bonjour à tous et toutes,

J'espère que vous avez passé de Joyeuses Fêtes. 2019 est la deuxième année de notre mandat et elle sera une année où on espère réaliser les projets sur lesquels nous travaillons depuis plus d'un an. Le nouveau développement devrait débiter et nous aménagerons le sentier piétonnier qui y mène. Des demandes de subventions pour la voirie locale, qui est une de nos priorités, ont été envoyées et nous espérons améliorer quelques chemins encore cet été. Nous travaillerons aussi à revamper la patinoire et améliorer notre parc municipal.

En ce début d'année, je veux remercier les membres du conseil municipal et les employés qui s'impliquent, selon leurs compétences, à rendre notre municipalité dynamique et vivante. Bonne continuité pour la nouvelle année.

Je vous avais dit que durant l'année 2018, chaque élu(e) aurait l'occasion de se présenter dans cette chronique. Certains l'ont fait et les autres devraient le faire durant 2019.

Vous êtes toujours bienvenus aux réunions mensuelles du conseil, le premier lundi de chaque mois.

Françoise Bouchard
Mairesse

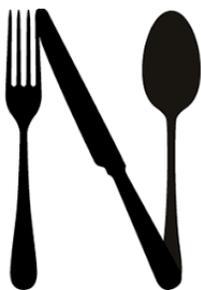
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE DIXVILLE

Nouvel horaire du restaurant à compter du 26 janvier 2019

Jeudi de 11h à 14h

Samedi de 17h à 21h

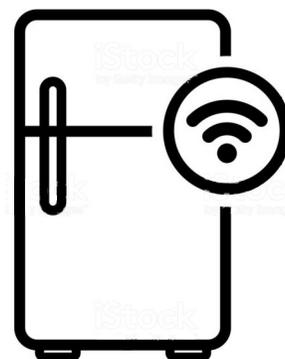
Dimanche de 8h à 14h



RESTAURANT

Nouvelle offre de service !!

- Jeudi travailleurs. ex: ragoût, lasagne, etc.
- Samedi familles. ex: pizza, hamburger, poutine, etc. Pour emporter ou manger sur place.



DÉPANNEUR

Pour obtenir votre
code d'accès:

819-574-7808



HÉBERGEMENT

Réservez vos chambres au **819-674-7542**
3 chambres d'hôtes—Wifi

Le comité veut connaître votre opinion !

Afin d'orienter les efforts de développement de notre municipalité, le comité chargé de la révision de la Politique familiale municipale demande la participation de la population afin d'obtenir vos commentaires et vos idées.

**Courrez la chance de remporter un « Déjeuner pour deux »
au restaurant de la Coopérative de solidarité de Dixville :**

En **complétant le questionnaire au plus tard le vendredi 8 février 2019**, soit en ligne au www.dixville.ca ou en complétant le questionnaire papier inclut dans le présent journal. Les répondants qui choisiront de compléter le questionnaire papier devront le déposer dans la boîte aux lettres du bureau municipal.

Également, nous vous rappelons que la Consultation publique pour discuter des orientations de la Politique familiale municipale se tiendra le samedi 30 mars 2019, à compter de 8h30, au gymnase de l'école Sancta Maria. Un léger déjeuner sera servi et une garderie sera offerte sur place. Toute la population de Dixville est la bienvenue!

**COOPÉRATIVE
DE SOLIDARITÉ
DE DIXVILLE**

SIMPLE, GRATIFIANT ET AMUSANT!
developpement@dixville.ca
873-200-7048

Ta sauce à spag!! Ton village!!

Ça vous dit de cuisiner et faire découvrir votre meilleure sauce à spaghetti pour votre village? Suite au succès du souper spaghetti de décembre, nous sommes à la recherche de volontaires pour réitérer l'expérience .

Simple, amusant, fait en famille ou entre amis, cette activité permet également d'amasser des fonds pour que la Coop puisse poursuivre sa mission et ses activités.

Appuyé par l'agent de développement local pour l'organisation et la publicité, vous n'aurez même pas à vous soucier des achats. Vous n'avez qu'à mentionner votre intérêt en contactant Patrick Lajeunesse au 873-200-7048 ou écrire à developpement@dixville.ca

Municipalité de Dixville
RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

RECETTES	PRÉVISIONS 2018	BUDGET 2018	BUDGET 2019
ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
Taxes foncières	628 416 \$	623 501 \$	718 824 \$
Aqueduc / égout	76 665 \$	73 940 \$	78 315 \$
Vidange et collecte sélective	65 361 \$	63 282 \$	62 425 \$
Service évaluation	11 950 \$	11 800 \$	11 100 \$
Service de la dette	27 674 \$	27 060 \$	28 710 \$
Païement tenant lieu taxes	30 789 \$	31 830 \$	27 536 \$
Autres recettes	45 438 \$	51 581 \$	30 350 \$
Transferts (subventions)	603 848 \$	539 829 \$	604 470 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Transferts (subventions)	609 220 \$	638 052 \$	210 000 \$
Affectations de surplus	43 967 \$	34 000 \$	75 000 \$
TOTAL	<u>2 143 329 \$</u>	<u>2 094 875 \$</u>	<u>1 846 730 \$</u>
DÉPENSES			
Administration	262 036 \$	242 364 \$	276 935 \$
Sécurité publique	102 244 \$	98 565 \$	103 589 \$
Transport	417 501 \$	429 109 \$	452 202 \$
Hygiène du milieu	262 718 \$	275 235 \$	254 859 \$
Santé et bien être	3 085 \$	3 250 \$	3 500 \$
Aménagement et urbanisme	116 729 \$	131 250 \$	155 815 \$
Loisirs et culture	41 332 \$	48 240 \$	52 985 \$
Frais financement	28 496 \$	28 495 \$	21 485 \$
Amortissement	-210 146 \$	-210 146 \$	-213 140 \$
Remboursement de la dette	368 366 \$	368 366 \$	379 666 \$
Montant à pourvoir dans le futur	8 095 \$	8 095 \$	8 334 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Administration			1 500 \$
Sécurité publique	1 923 \$		
Transport	207 276 \$	50 000 \$	229 000 \$
Hygiène du milieu	472 576 \$	622 052 \$	
Loisirs	18 259 \$		110 000 \$
Réseau d'électricité			10 000 \$
TOTAL	<u>2 100 491 \$</u>	<u>2 094 875 \$</u>	<u>1 846 730 \$</u>
TOTAL DE LA VARIATION : SURPLUS	<u>42 838 \$</u>		

JANVIER 2019

La maltraitance envers les aînés, parlons-en !

Plusieurs personnes font difficilement la distinction entre les deux mesures de protection suivantes : Procuration et mandat de protection, pouvant être utilisées pour protéger les biens et désigner un mandataire qui veillera à la sauvegarde du patrimoine. D'autres mesures de protection peuvent être appliquées sans et avec l'autorisation du Tribunal.

Ce mois-ci : *LE MANDAT DE PROTECTION

(anciennement nommé Mandat d'inaptitude)

Le mandat de protection est un contrat qu'une personne majeure (le mandant) rédige lorsqu'elle est apte. Le mandat peut également être rédigé par un notaire ou un avocat et être consigné à la Chambre des notaires ou au Barreau du Québec. Le mandat de protection permet à toute personne de désigner la ou les personnes de son choix (mandataires), pour prendre soin d'elle-même, assurer sa protection, exercer ses droits civils et administrer en tout ou en partie ses biens au cas où elle deviendrait inapte.

Le mandat de protection prendra effet à la suite de son homologation par le tribunal de la Cour supérieure du Québec. En tout temps, si le mandant retrouve de l'autonomie ou que sa condition de santé s'améliore, le mandat peut être révoqué par le tribunal.

* Ces informations proviennent du site internet : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/13-830-10F.pdf>

Attention à la violation des droits : La personne aînée a le droit de choisir les personnes qu'elle souhaite avoir comme mandataires.

*Vous vivez une situation de maltraitance ou vous en êtes témoin ? Renseignez-vous à **DIRA-Estrie**, Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance, au **819-346-0679** pour savoir ce que nous pouvons faire pour vous aider. Service gratuit et confidentiel.*

DIRA-Estrie
Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance
Carrefour des aînés
300, rue du Conseil, bureau 337
Sherbrooke (Québec) J1G 1J4
819-346-0679
[Www.dira-estrie.org](http://www.dira-estrie.org)

Renouvellement des licences de votre animal de compagnie

La période de renouvellement des licences se déroulera du 15 janvier au 15 février 2019. D'ici la fin du mois de janvier, tous les gardiens d'animaux de compagnie déjà enregistrés auprès de la SPA de l'Estrie recevront par la poste leur avis de renouvellement.

Saviez-vous que...

- **l'enregistrement de votre animal de compagnie est un règlement municipal?** La réglementation de bon nombre de municipalités estriennes prévoit en effet que tout gardien d'un animal de compagnie doit enregistrer celui-ci auprès de la SPA de l'Estrie.
- **l'enregistrement est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année?** Vous devez en effet procéder tous les ans au renouvellement de cet enregistrement par le biais de l'avis que vous poste la SPA de l'Estrie. Un nouveau médaillon n'accompagne pas cet avis; vous utilisez le même d'année en année. Par contre, si votre animal a perdu son médaillon ou si le numéro inscrit sur celui-ci s'est effacé, communiquez avec la SPA de l'Estrie, au 819 821-4727, option 4. Un nouveau médaillon vous sera posté.
- **vous devez acquitter le paiement de cet enregistrement au plus tard le 15 février 2019?** La réglementation municipale prévoit en effet l'ajout de frais d'administration pour tout paiement d'enregistrement effectué après cette date. Toujours selon cette réglementation municipale, ne pas se conformer à cette obligation pourrait entraîner l'émission d'une amende minimale de 50 \$.
- **vous profitez d'un rabais de 10 \$ si votre animal est stérilisé?** Si vous avez fait stériliser votre animal au cours de la dernière année, joignez la preuve (fournie par votre médecin vétérinaire) avec votre paiement ou faites-la parvenir à la SPA de l'Estrie par télécopieur au 819 823-1573. Vous profiterez alors d'un rabais de 10 \$ sur le prix régulier de l'enregistrement de votre animal.

Vous n'avez plus votre animal?

Si vous n'avez plus d'animal, communiquez avec la SPA de l'Estrie, au 819 821-4727, option 4; nous pourrions ainsi procéder à la mise à jour de votre dossier.

Un nouvel animal? Un nouveau toit?

Si vous avez depuis peu un nouvel animal ou changé d'adresse, la réglementation municipale exige que vous procédiez à l'enregistrement de celui-ci **dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement** dans votre nouvelle demeure. Trois options s'offrent à vous :



**RENOUVELLEMENT
DES LICENCES
2019**

Un petit médaillon qui fait toute la **DIFFÉRENCE!**

C'EST LE BILLET DE RETOUR À LA MAISON de votre compagnon.



819.821.4727

- communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4, du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h;
- présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h;
- remplissez le formulaire d'enregistrement disponible au spaestrie.qc.ca, sous le bouton *Enregistrez votre animal* (à droite de l'écran), à la section *Enregistrement d'un animal et obtention d'un médaillon* et retournez-le à la SPA de l'Estrie. Ne payez pas immédiatement cet enregistrement; vous recevrez une facture sous peu.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 819 821-4727, option 4.

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Licence de chien

Article 15 du règlement no 200-19

Municipalité de Dixville

Le coût annuel à payer pour l'obtention d'une licence pour chien est fixé à :

- ◆ 40 \$ pour un chien stérilisé
- ◆ 50 \$ pour un chien non-stérilisé

Pour toutes informations concernant les licences pour chien, veuillez communiquer avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4.



INFORMATIONS MUNICIPALES



QUELQUES CONSIGNES CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT

Lors du déneigement de l'accès à leur propriété, certains résidents ou entrepreneurs déposent la neige sur l'emprise de la route, de la rue ou du trottoir à proximité. Pourtant, le règlement municipal stipule qu'il est interdit de déverser de la neige sur une voie publique ou un trottoir.

Par ailleurs, lors du déblaiement de l'accès à leur propriété, certains résidents ou entrepreneurs transportent la neige de l'autre côté de la route ou de la rue ainsi que le long des accotements. Ces espaces se trouvent alors encombrés de neige, ce qui les empêche de jouer leur rôle d'espace sécuritaire pour les usagers de la route.

Dans les deux cas, ces résidents ou entrepreneurs sont passibles d'amendes, car ils contreviennent à l'article 20 du règlement municipal numéro 111 (2009) de la Municipalité de Dixville qui stipule :

“constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eau et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé”

Quiconque contrevient à cet article commet une infraction et un agent de la Sûreté du Québec peut alors lui donner une contravention.

Cet hiver, avant de prendre le route ... surveillez la météo !

ENTREPRENEURS

Vidange—compost— récupération	Les Transports Stanley Taylor (2015) inc.	819-889-2893
Plastique agricole	Monique Clément, MRC de Coaticook	819-849-7083 poste 233
Déneigement	Roger Martineau Inc.	819-849-3264

L'entrée du village (rue Baldwin à la rue Chamberlain) est sous la responsabilité du Ministère des Transports : 819 843-2423 ou 511.

Veuillez noter ces numéros et contacter directement l'entrepreneur à propos du service et, à défaut de satisfaction, communiquer au bureau municipal ou avec l'inspecteur en voirie au 819 571-2323 .

HORAIRE PATINOIRE

SAMEDI — DIMANCHE ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

8h00 À 12h00 : Hockey 12h00 À 16h00 : Patinage libre 16h00 à 22h00 : Hockey

LUNDI — MARDI — MERCREDI

8h00 à 15h30 : Patinage libre (pour la clientèle fréquentant l'école) 15h30 à 22h00 : Hockey

JEUDI — VENDREDI

8h00 à 17h00 : Patinage libre (pour le clientèle fréquentant l'école) 17h00 à 22h00 : Hockey

Durant les heures de patinage libre, les bâtons et rondelles ne sont par permis à moins d'une entente avec les patineurs présents.

